

CARMAT SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
CARMAT SA
36 avenue de l'Europe
Immeuble l'Etandard energy III
78140 Vélizy Villacoublay

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés du 16 octobre 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CARMAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

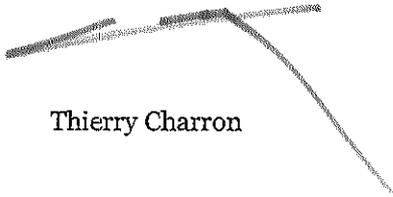
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 mars 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

LISON CHOURAKI



1 COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2014		31/12/2013
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION⁽¹⁾			Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de Biens			
Production vendue de Services			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation (note 6.4.4.1)		10 000	2 873 627
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		39 342	
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		49 342	2 873 627
CHARGES D'EXPLOITATION⁽²⁾			
Achats de marchandises			
Variations de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes ⁽³⁾⁽⁴⁾		14 030 567	13 376 375
Impôts, taxes et versements assimilés		226 356	174 612
Salaires et traitements		3 792 937	3 283 217
Charges sociales		1 272 566	1 127 202
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 6.4.4.1)		479 447	919 614
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions (note 6.4.4.3)		76 451	68 766
Autres charges		40 025	40 466
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		19 918 350	18 990 251
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-19 869 008	-16 116 624
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfices attribués ou perte transférée (III)			
Perte ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations ⁽⁵⁾			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽⁵⁾			
Autres intérêts et produits assimilés ⁽⁵⁾		47 874	72 444
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		30 784	
Différences positives de change		14 736	2 480
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (V)		93 394	74 923
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		11 280	30 784
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾		526 589	362 133
Différences négatives de change		31 680	5 618
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)		569 548	398 534
2 – RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-476 155	-323 611

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2014		31/12/2013
	France Exportation	Total	Total
3 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		-20 345 163	-16 440 235
PRODUITS EXCEPTIONNELS (NOTE 6.4.4.5)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		19 526	90 830
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
TOTAL (VII)		19 526	90 830
CHARGES EXCEPTIONNELLES (NOTE 6.4.4.5)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		89	23 467
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		146 514	42 144
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL (VIII)		146 603	65 611
4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-127 078	25 219
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X) (note 6.4.4.3)		-2 209 185	-1 770 114
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		162 261	3 039 380
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		18 425 317	17 684 282
5 – BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS – TOTAL DES CHARGES)		-18 263 056	-14 644 902
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			
(3) Y compris : Redevance de crédit-bail mobilier.			
(4) Y compris : Redevance de crédit-bail immobilier.			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées.			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées.			

2 BILAN

	31/12/2014		31/12/2013	
	Amortissements et Brut dépréciations		Net	Net
Bilan actif (en euros)				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (TOTAL I)				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles (note 6.4.4.1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, Brevets et droits similaires	1 389 145	1 389 145		58 976
Fonds commercial ⁽¹⁾				
Immobilisations en cours	253 601		253 601	66 436
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (note 6.4.4.1)				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériels et outillage	4 491 265	4 316 773	174 492	346 696
Autres immobilisations corporelles	1 085 890	591 952	493 937	598 674
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières⁽²⁾ (note 6.4.4.1)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	465 860	11 280	454 581	562 532
TOTAL II	7 685 760	6 309 150	1 376 611	1 633 314
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				48 060
Créances⁽³⁾				
► Clients et Comptes rattachés				
► Autres créances (note 6.4.4.4)	3 101 721		3 101 721	2 951 518
► Capital souscrit – appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie (note 6.4.4.5)	7 000 778		7 000 778	13 525 000
Disponibilités	2 218 070		2 218 070	3 358 974
Charges constatées d'avance ⁽³⁾ (note 6.4.4.7.4)	344 911		344 911	467 317
TOTAL III	12 665 480		12 665 480	20 350 868
Comptes de régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 351 240	6 309 150	14 042 091	21 984 183
(1) dont droit au bail.				
(2) dont à moins d'un an.			334 273	472 541
(3) dont à plus d'un an.				

Bilan passif (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 175 201) (note 6.4.4.6)	175 201	171 339
Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 6.4.3.2.13 et 6.4.4.6)	70 820 236	64 791 344
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-57 734 104	-43 089 202
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-18 263 056	-14 644 902
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	-5 001 722	7 228 579
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées (note 6.4.4.7.1)	12 766 092	7 515 054
TOTAL II	12 766 092	7 515 054
Provisions		
Provisions pour risques		39 342
Provisions pour charges (notes 6.4.4.3 et 6.4.5.1.3)	179 210	102 758
TOTAL III	179 210	142 100
Dettes⁽¹⁾		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès d'établissements de crédit		
Concours bancaires courants		
Emprunts et dettes financières diverses (notes 6.4.4.7.1 et 6.4.4.4)	1 348 776	822 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation (note 6.4.4.4)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 153 378	4 786 855
Dettes fiscales et sociales	1 596 358	1 467 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 6.4.4.4)		22 006
Autres dettes (note 6.4.4.4)		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾ (note 6.4.4.7.4)		
TOTAL IV	6 098 511	7 098 449
ÉCARTS DE CONVERSION DU PASSIF	TOTAL V	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 042 091	21 984 183
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.	4 749 736	6 276 262

3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Résultat net	-18 263 056	-14 644 902
Dotations aux amortissements et provisions	567 178	1 019 164
Reprises sur amortissements et provisions	-70 126	0
Plus ou moins values sur cession d'actif	0	0
Subventions d'investissements virées au résultat	0	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	526 589	362 133
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-17 239 415	-13 263 605
Dettes fiscales et sociales	128 958	153 499
Dettes fournisseurs	-1 655 485	647 322
Autres dettes	0	-3 698
Produits constatés d'avance	0	0
Stocks et en-cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	48 060	-48 060
Autres créances	-150 203	3 140 601
Créances clients	0	0
Charges constatées d'avance	122 407	-263 740
DECALAGES DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT)	-1 506 263	3 625 923
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION	-18 745 679	-9 637 682
Acquisition d'immobilisations corporelles	-131 112	-118 074
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-199 581	-147 649
Acquisition d'immobilisations financières	127 455	-51 224
Produit de cession d'immobilisations financières	0	0
TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	-203 239	-316 948
Augmentation de capital	3 862	5 027
ORA/BSA	0	0
Prime d'émission	6 028 892	11 927 226
Incorporation des comptes courants	0	0
Dettes financières et avances conditionnées	5 251 038	3 771 913
TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	11 283 792	15 704 166
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-7 665 126	5 749 536
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE - INITIALE (NOTE 6.4.4.5)	16 883 974	11 134 438
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE - FINALE (NOTE 6.4.4.5)	9 218 848	16 883 974

4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont le total est de 14 042 091 euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégageant un déficit de 18 263 056 euros.

L'exercice débute le 01/01/2014 et se termine le 31/12/2014, soit d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice comparatif.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 arrêtés par le conseil d'administration en date du 10 février 2015. Ils sont présentés en euros sauf mention contraire.

4.1 Faits caractéristiques de la période

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- un exercice de BCE, en date du 20 mars 2014, pour un total de 16 BCE 2009-2, a permis d'augmenter le capital d'un montant de 16 euros, pour le porter de 171 338,80 euros à 171 354,80 euros, par émission de 400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire de 8 euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 64 791 344 euros à 64 794 528 euros ;
- un exercice de BSA, en date du 31 juillet 2014, pour un total de 518 BSA 2009-1, a permis d'augmenter le capital d'un montant de 518 euros, pour le porter de 171 354,80 euros à 171 872,80 euros, par émission de 12 950 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire de 8 euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 64 794 528 euros à 64 897 610 euros.
- dans le cadre du contrat d'émission conclu avec la société Kepler Cheuvreux en date du 7 juin 2013, sept souscriptions ont été réalisées, en dates du 19 août, 8 septembre, 9 septembre, 29 octobre, 6 novembre et 14 décembre 2014, pour un total de 83 200 BEA, permettant d'augmenter le capital d'un montant de 3 328 euros, pour le porter de 171 872,80 euros à 175 200,80 euros par émission de 83 200 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire moyen de 71,27 euros, assortie d'une prime d'émission d'un montant brut de 5 926 256,36 euros. Compte tenu des frais liés à l'augmentation de capital, d'un montant de 3 630,35 euros, qui sont déduits de la prime d'émission en application de la méthode de comptabilisation préférentielle, le montant net de la prime d'émission au titre de ces augmentations de capital est de 5 922 626 euros. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 64 897 610 euros à 70 820 236 euros.

La Société maintient l'option pour le crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2014. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée en 2010, 2011, 2012 et 2013. Le crédit d'impôt recherche afférent à l'exercice 2014 a été comptabilisé pour 2 209 185 euros sur la ligne « impôt sur les bénéfices » du compte de résultat (détail en note 6.4 .5.3 de la présente annexe) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan. Le crédit d'impôt recherche comptabilisé au 31 décembre 2013 a fait l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale, en date du 6 juin 2014, pour son montant total, soit 1 770 114 euros.

La Société a perçu, en date du 15 décembre 2014, un montant total de 5 251 038 euros en provenance de Bpifrance, au titre d'avance remboursable, comptabilisés sur la ligne « Avances conditionnées » du passif du bilan.

L'état d'avancement du projet et les activités notables de la Société sont détaillés au paragraphe 5.1.1 Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice, 5.1.6 Activités en matière de recherche et développement du document de référence 2014.

4.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

La Société a mis en place un nouveau financement flexible en fonds propres avec Kepler Cheuvreux, qui met fin au contrat précédent mis en place en juin 2013 avec Kepler Cheuvreux. Ce nouvel accord-cadre est structuré avec un maximum de 3 tranches successives de 12 mois chacune, dont une première tranche de 20 millions d'euros débutant à la date de signature de l'accord, puis deux autres tranches optionnelles de 15 millions d'euros chacune. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée de manière ferme et définitive à souscrire au cours des 12 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira, un montant égal à 20 millions d'euros. Le prix d'émission des actions sera égal à 94% du cours de bourse moyen du moment pondéré par les volumes de CARMAT. La Société peut mettre fin à tout moment au contrat. Kepler Cheuvreux n'a pas vocation à conserver les actions souscrites dans ce cadre, ces dernières étant ensuite cédées à des investisseurs ou sur le marché.

4.3 Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – articles L. 123-12 et L. 123-28)

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83) (règlement CRC n° 99-03 : PCG)

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.3.1 Principes et conventions générales

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu, notamment, des éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 31 décembre 2014, soit un montant total de 9 218 848 euros ;
- le versement des subventions (159 166 euros) et avances remboursables (1 741 218 euros) restant à percevoir d'ici la fin du programme d'aide Bpifrance signé en 2009, correspondant aux étapes clés n°6 et 7
- Le crédit impôt recherche à percevoir en 2015 pour un montant de 2,2 millions d'euros.
- La mise en place le 23 janvier 2015 d'un financement flexible en fonds propres pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros sur 36 mois. Les modalités de ce financement sont détaillées au paragraphe 7.1.5 Autres titres donnant accès au capital du présent document.

Comme indiqué dans les documents de référence successifs de la Société, CARMAT estime, à ce jour, que la poursuite du développement puis la préparation et la mise en oeuvre de l'industrialisation et du lancement de la commercialisation de sa bioprothèse cardiaque nécessiteront de nouvelles levées de fonds qui pourraient atteindre 200M€. Le dimensionnement et le séquençement de ces levées dépendront, notamment, (i) des opportunités qui se présenteront au fur et à mesure de l'avancement des essais cliniques et (ii) de la capacité à mener en parallèle des étapes usuellement déployées de manière séquentielle, comme par exemple, les études cliniques en Europe et aux États-Unis, l'obtention du marquage CE et d'une HDE ou d'une PMA, ou la mise en oeuvre de nouvelles unités de production.

4.3.2 Informations complémentaires

4.3.2.1 Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.3.2.2 Immobilisations incorporelles

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

4.3.2.3 Immobilisations corporelles

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

4.3.2.4 Immobilisations financières

AUTRES TITRES IMMOBILISES

La Société a conclu avec Dexia Securities France (aujourd'hui DSF Markets), en 2010, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres CARMAT sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. À ce titre, la Société a mis à disposition de DSF Markets la somme de 300 000 euros.

La société a transféré, en date du 13 mai 2014, le contrat de liquidité à la société TSAF (Tradition Securities And Futures), pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale ; et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

4.3.2.5 Créances et dettes

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.3.2.6 Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

4.3.2.6 Disponibilités en devises

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

4.3.2.7 Instruments de trésorerie

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition, augmentés des intérêts courus acquis à la date de clôture de l'exercice.

4.3.2.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

4.3.2.9 Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

4.3.2.10 Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3.2.11 Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

4.3.2.12 Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4.3.2.13 Frais d'émission de capital

En application de la méthode préférentielle, les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

4.4 Complément d'informations relatif au bilan

4.4.1 État des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, brevets et droits similaires ⁽¹⁾	1 376 728		12 417
Immobilisations incorporelles en cours	66 436		187 165
TOTAL	1 443 164	0	199 582
Installations techniques, matériel et outillage industriel ⁽²⁾	4 378 395		112 870
Installations générales, agencements, aménagements divers	785 203		8 690
Matériel de bureau et informatique, mobilier	282 444		9 552
Immobilisations corporelles en cours	0		
TOTAL	5 446 042	0	131 112
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	285 560		1 036 036
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	307 756		
TOTAL	593 316	0	1 036 036
TOTAL GENERAL	7 482 522	0	1 366 730

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, brevets et droits similaires ⁽¹⁾			1 389 145	
Immobilisations incorporelles en cours			253 601	
TOTAL	0	0	1 642 746	
Installations techniques, matériel et outillage industriel ⁽²⁾			4 491 265	
Installations générales, agencements, aménagements divers			793 893	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			291 996	
Immobilisations corporelles en cours			0	
TOTAL	0	0	5 577 154	
Autres titres immobilisés ⁽³⁾		1 094 919	226 677	
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾		68 573	239 183	
TOTAL	0	1 163 492	465 860	
TOTAL GENERAL	0	1 163 492	7 685 760	

(1) Ce poste inclut un montant de 411 284 euros comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de brevets.

(2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 943 582 euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.

(3) Ce poste inclut les 3 150 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 226 677 euros.

(4) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 118 876 euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 120 308 euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux.

4.4.2 État des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	1 317 752	71 393		1 389 145
TOTAL	1 317 752	71 393		1 389 145
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 031 699	285 074		4 316 773
Installations générales agencements aménagements divers	322 838	85 892		408 730
Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 134	37 088		183 222
TOTAL	4 500 671	408 054		4 908 725
TOTAL GENERAL	5 818 423	479 447		6 297 870

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements			Amortissements dérogatoires	
	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Concessions, brevets et droits similaires	71 393				
TOTAL	71 393				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	285 074				
Installations générales agencements aménagements divers	85 892				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 088				
TOTAL	408 054				
TOTAL GENERAL	479 447				

4.4.3 État des provisions

Provisions	Montant début	Augmentations Dotations	Diminutions Montants	Diminutions Montants non	Montant fin d'exercice
------------	---------------	-------------------------	----------------------	--------------------------	------------------------

	d'exercice		utilisés	
Risques divers	39 342		39 342	0
Pensions et obligations similaires ⁽¹⁾	102 758	76 451		179 210
TOTAL	142 100	76 451	39 342	179 210
Dépréciation des autres titres immobilisés	30 784	11 280	30 784	11 280
TOTAL	30 784	11 280	30 784	11 280
TOTAL GENERAL	172 884	87 731	70 126	190 489
Dont dotations et reprises d'exploitation		76 451	39 342	
Dont dotations et reprises financières		11 280	30 784	

(1) Voir note 6.4.6.1.3.

4.4.4 État des échéances des créances et des dettes

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	889	889	
Impôts sur les bénéfices (1)	2 225 082	2 225 082	
Taxe sur la valeur ajoutée	864 465	864 465	
Débiteurs divers	11 285	11 285	
TOTAL	3 101 721	3 101 721	

(1) La créance correspond au CIR et au CICE au titre de l'année 2014.

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 348 776		1 348 776	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 153 378	3 153 378		
Personnel et comptes rattachés	897 005	897 005		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	687 440	687 440		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 145	2 145		
Autres impôts taxes et assimilés	9 768	9 768		
TOTAL	6 098 511	4 749 735	1 348 776	

4.4.5 Instruments de trésorerie

Les instruments de trésorerie correspondent aux comptes à terme pour un montant de 7 000 000 euros ; il s'agit de quatre contrats souscrits auprès d'institutions financières reconnues en décembre 2014 et venant à échéance au 19 janvier 2015 pour 2 000 000 euros, au 18 février 2015 pour 2 000 000 euros, au 26 mars 2015 pour 2 000 000 euros et au 20 avril 2015 pour 1 000 000 euros. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés au 31 décembre 2014 pour un montant de 778 euros. Ces placements ne présentent aucun risque sur le capital investi, hors défaut peu probable des institutions financières dépositaires avant ces échéances très courtes.

4.4.6 Capital

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

4.4.6.1 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
	en euro	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,04	4 283 470	96 550		4 380 020
TOTAL		4 283 470	96 550		4 380 020

L'augmentation de capital, par l'exercice de BCE, intervenue au cours de l'exercice 2014 a donné lieu à la création de 400 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro.

Les augmentations de capital, par l'exercice de BEA de la part de Kepler Cheuvreux, intervenues au cours de l'exercice 2014 ont donné lieu à la création de 83 200 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro.

L'augmentation de capital, par l'exercice de BSA, intervenue au cours de l'exercice 2014 a donné lieu à la création de 12 950 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro.

4.4.6.2 Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 228 579
Augmentation de capital par exercice de BCE	3 200
Augmentation de capital par exercice de BSA	103 600
Augmentation de capital par exercice de BEA	5 925 954
Résultat de l'exercice	-18 263 056
CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-5 001 722

4.4.6.3 Bons de souscription d'actions

BSA 2009-1

Lors de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 3 096 BSA 2009-1 ont été émis 506 BSA 2009-1 émis ont été annulés à la suite de la démission d'un administrateur et 50 BSA 2009-1 ont été exercés. Il reste au 31 décembre 2014 2 022 BSA 2009-1 qui donnent droit à souscrire à 50 550 actions nouvelles, représentant 1,16 % du capital existant au 31 décembre 2014, au prix unitaire de 8 euros.

TABLEAU RECAPITULATIF DES BSA

	Émis	Souscrits	Caducs	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1						
AG du 08/07/2009	3 096	3 096	506	568	2 022	08/07/19

4.4.6.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

BCE 2009-1

Lors de l'assemblée générale et le conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 3 108 BCE 2009-1 ont été émis intégralement attribués et souscrits, dont 308 ont été exercés. Les 2 800 BCE 2009-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2014 donnent droit à souscrire à 70 000 actions nouvelles, représentant 1,60 % du capital existant au 31 décembre 2014, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2009-2

Lors de l'assemblée générale et le conseil d'administration du 8 juillet 2009 et à la suite du conseil d'administration du 8 septembre 2011, 7 566 BCE 2009-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits, dont 2 258 ont été exercés et 2 435 sont devenus caducs et ont été annulés. Les 2 873 BCE 2009-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2014 donnent droit à souscrire à 71 825 actions nouvelles, représentant 1,64 % du capital existant au 31 décembre 2014, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2012-1

Par décision du conseil d'administration en date du 27 juin 2012, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 26 avril 2012, 56 500 BCE 2012-1 ont été émis, intégralement attribués et souscrits dont 4 000 sont devenus caducs et ont été

annulés. Les 52 500 BCE 2012-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2014 donnent droit à souscrire à 52 500 actions nouvelles, représentant 1,20 % du capital existant au 31 décembre 2014, au prix unitaire de 108,483 euros.

BCE 2012-2

Par décision du conseil d'administration en date du 8 novembre 2012, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 26 avril 2012, 6 700 BCE 2012-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 6 700 BCE 2012-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2014 donnent droit à souscrire à 6 700 actions nouvelles, représentant 0,15 % du capital existant au 31 décembre 2014, au prix unitaire de 122,00279 euros.

TABLEAU RECAPITULATIF DES BCE

	Émis	Souscrits	Caducs	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1						
AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	308	2 800	09/09/19
BCE 2009-2						
AG du 08/07/2009	7 566	7 566	2 435	2 258	2 873	08/07/19
BCE 2012-1						
AG du 26/04/2012	56 500	56 500	4 000	0	52 500	27/06/22
BCE 2012-2						
AG du 26/04/2012	6 700	6 700	0	0	6 700	08/11/22
TOTAL BCE	73 874	73 874	6 435	2 566	64 873	

4.4.6.5 Bons d'émission d'actions (BEA)

Par décision du Conseil d'administration en date du 5 juin 2013, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2013, 200 000 BEA ont été émis, intégralement attribués, souscrits et exercés. Ces BEA donnaient droit à souscrire à 200 000 actions nouvelles au prix unitaire défini contractuellement entre CARMAT et la société Kepler Cheuvreux, titulaire des BEA, comme étant égal au cours moyen de l'action au moment du tirage, diminué d'une décote maximale de 7%.

TABLEAU RECAPITULATIF DES BEA

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BEA							
CA du 05/06/2013	200 000	200 000	0	0	200 000	0	05/06/15

4.4.7 Autres détails du bilan

4.4.7.1 Avances conditionnées

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues de Bpifrance, dont le montant total à la clôture de la période est de 12 766 092 euros. La Société a perçu, en date du 15 décembre 2014, un montant total de 5 251 038 euros en provenance de Bpifrance au titre de l'étape clé n°5 et s'ajoutant aux 7 515 054 euros déjà reçus à la clôture de l'exercice précédent. La note 6.4.6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus calculés selon la méthode de la capitalisation s'élèvent à 1 348 776 euros à la clôture de la période et figurent au passif dans la rubrique Emprunts et dettes financières diverses.

4.4.7.2 Produits à recevoir

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 489
TOTAL	10 489

4.4.7.3 Charges à payer

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 348 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 455 931
Dettes fiscales et sociales	1 316 697
TOTAL	5 121 404

4.4.7.4 Charges et produits constatés d'avance

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	344 911
TOTAL	344 911

Le poste Charges constatées d'avance inclut les éléments suivants :

- la quote-part des loyers du 1^{er} trimestre 2015 facturés en décembre 2014, pour un montant total de 127 573 euros ;
- la quote-part des redevances de licences informatiques et des primes d'assurance correspondant à la période courant après le 31 décembre 2014, pour un montant total de 217 338 euros ;

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	Néant
TOTAL	NEANT

4.4.7.5 Informations concernant les entreprises liées

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 501
--	---------

4.5 Complément d'informations relatif au compte de résultat

4.5.1 Subventions d'exploitation

La société a perçu un montant de 10 000 euros au titre d'une subvention d'exploitation dans le cadre d'un contrat de revitalisation conclu avec la société Oracle.

La société n'a encaissé aucune subvention de Bpifrance.

4.5.2 Frais de recherche appliquée et de développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 11 287 371 euros au cours de l'exercice 2014 contre 11 098 089 euros au cours de l'exercice précédent.

4.5.3 Crédit d'impôt recherche

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un crédit d'impôt recherche d'un montant de 2 209 185 euros, correspondant au crédit d'impôt recherche pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, contre 1 770 114 euros enregistrés au titre de 2013.

4.5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge au titre de l'exercice est de 61 000 euros hors taxes et frais, décomposés de la manière suivante :

- honoraires au titre du contrôle légal des comptes et des interventions prévues par la loi : 55 000 euros ;
- honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 6 000 euros.

4.5.5 Produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels		
▶ Cession d'immobilisation		
▶ Cession d'action propre	19526	90 830
TOTAL	19526	90 830
Charges exceptionnelles		
▶ Cession d'immobilisation		
▶ Cession d'action propre	146 514	42 144
▶ Amendes et pénalités	89	23 467
TOTAL	146 603	65 511

Le résultat exceptionnel résulte notamment des cessions d'actions propres opérées dans le cadre du contrat de liquidité décrit en note 4.3.2.4

4.5.6 Informations concernant les sociétés liées

Les postes suivants du compte de résultat intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Autres achats et charges externes	242 601
-----------------------------------	---------

4.6 Engagements financiers et autres informations

4.6.1 Engagements financiers

4.6.1.1 Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la Société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 2 092 180 euros.

Un montant de 5 251 038 euros d'avance remboursable a été reçu au cours de l'exercice, s'ajoutant aux 7 515 054 euros perçus avant le 1^{er} janvier 2014, soit un total de 12 766 092 euros reçu au 31 décembre 2014. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 euros. Le contrat Bpifrance prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La Société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le Professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 12,5 % et de 23,7 % au 31 décembre 2014. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel « CARMAT » fabriqué et distribué par CARMAT SA, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel « CARMAT » et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 euros est indexé sur l'indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone euro.

Les droits ainsi alloués au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 31 décembre 2014, la commercialisation du Cœur Artificiel « CARMAT » n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

4.6.1.2 Engagements reçus

Le contrat Bpifrance prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 euros au titre de subventions, dont 159 166 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 euros au titre d'avances remboursables, dont 1 741 218 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

4.6.1.3 Engagements en matière de pensions et retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 31 décembre 2014.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- méthode des droits proratisés *temporis*, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non-cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- progression des salariés de 2% par an ;
- taux de rotation lent ;
- taux d'actualisation de 1,49% par an (contre un taux retenu de 3% au 31/12/2013 et au 30/06/2014).

Le montant global de la provision s'élève à 179 210 euros à la clôture de la période, en hausse de 76 451 euros sur l'exercice.

4.6.2 Autres informations

4.6.2.1 Informations relatives aux dirigeants

4.6.2.1.1 AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de la période, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du code de commerce.

4.6.2.1.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 40 000 euros au titre de l'exercice (sommes inscrites sous la rubrique « Autres charges » du compte de résultat).

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur la période s'élève à 739 695 euros et se décompose comme suit :

Nature	2013	2013
Salaires bruts	590 366	576 628
Avantages en nature	11 016	10 707
Bonus	138 312	86 839
REMUNERATIONS TOTALES	739 695	674 174

4.6.2.2 Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	94 909 756

Ce montant comprend :

- le report de la perte fiscale dégagée lors des exercices antérieurs et disponible au 1^{er} janvier 2014, pour un montant de 74 573 153 euros ;
- la perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2014, pour un montant de 20 336 603 euros.

4.6.2.3 Effectif moyen

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Personnel salarié	2014	2013
Cadres	35	29
Agents de maîtrise et techniciens	7 ⁽¹⁾	6
Employés	5 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾
TOTAL	47	40

(1) Incluant 1 intérimaire

(2) Incluant 2 intérimaires

(3) Incluant 2 intérimaires.

4.6.2.4 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2 998,91 heures.